DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
COMMISSION DES JEUNES

Règlement compétition U15F à 8 2023/2024

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.
Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase. Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat un mail doit être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de la seconde phase.
Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U15F, U14F et 3 joueuses U13F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1ère phase

Ce championnat est constitué de 2 poules de 6 équipes dont 1 avec un exempt. Les matchs se déroulent en match aller simple. Les clubs sont répartis dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage.

Poule A	Poule B
Andernos Sport Fc 1	Cestas Sag 2
Lège Cap Ferret Us 1	Cauderan Agja 1
Arsac Le Pian Médoc 1	La Brède Fc 1
Cissac Sa 1	Mascaret Fc 1
Médoc Atlantique Fcc 1	As Miramont Lavergne
Pauillac St Laurent 1	Exempt

III. Organisation 2ème phase

Niveau 1 : 1 poule de 6 équipes matchs aller/retour (6 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées 1ère à 3ème des poules de brassage accèdent en niveau 1

Niveau 2 : 1 poules de 6 équipes avec 1 exempt matchs aller/retour (5 équipes), 8 matchs

- Les équipes classées de 4ème à 6ème des poules de brassage joueront en niveau 2

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

70 minutes (2 fois 35 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U15F est fixée le samedi à 15h00.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.
Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.
Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande de report et des dates de reports disponibles au calendrier général.